

**MAIRIE d'ABONDANCE**  
**74360 (Haute-Savoie)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2026.03.050**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,

Sous la Présidence de **Monsieur GIRARD-DESPRAULEX Paul, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 19    Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstention : 0

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Etaient Présents :** MM. BALAIN Anne-Marie, BRON-FONTANAZ Michel, BATMALE Saloua, GENOUD Luc, BILLOUD Florence, GAY Nicolas, GIRARD-DESPRAULEX Marie-Laure, AVOCAT-MAULAZ Marie, DUCRET Olivier, MAXIT Stéphane, BENAND Valérie, BENAND Brigitte, MAIRE Sylvain, GALLAY Nicolas, BESSON Stéphanie, CETTOUR-MEUNIER Romain, FAVRE-ROCHEX Adam.

**Formant la majorité des Membres en Exercice.**

**Absents :** BERTHET Isabelle.

Madame Anne-Marie BALAIN a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Délibération relative à la création et  
à la composition des commissions municipales**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT).

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il vous est proposé de créer 18 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

Monsieur le Maire, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

<b>COMMISSIONS MUNICIPALES</b>		
	<b>Présidence</b>	<b>Membres</b>
<b>FINANCES</b>	Anne Marie BALAIN	Paul GIRARD-DESPRAULEX Sylvain MAIRE Marie-Laure GIRARD-DESPRAULEX Stéphanie BESSON
<b>VOIRIE /SECURITE ROUTIERE /MATERIEL</b>	Michel BRON-FONTANAZ	Luc GENOUD Romain CETTOUR-MEUNIER Adam FAVRE-ROCHEX
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	Saloua BATMALE	Marie AVOCAT-MAULAZ
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>	Nicolas GAY	Saloua BATMALE Valérie BENAND-Sylvain MAIRE
<b>BATIMENTS</b>	Luc GENOUD	Olivier DUCRET-Nicolas GALLAY Anne-Marie BALAIN
<b>SENTIERS /ENVIRONNEMENT/ DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	Florence BILLOUD	Nicolas GAY-Michel BRON-FONTANAZ Isabelle BERTHET
<b>PROJETS/REALISATIONS/ EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	Olivier DUCRET	Paul GIRARD-DESPRAULEX Michel BRON-FONTANAZ
<b>REMONTEES MECANIQUES</b>	Romain CETTOUR-MEUNIER	Michel BRON-FONTANAZ Saloua BATMALE-Nicolas GALLAY
<b>MOBILITE/ DECHETS</b>	Stéphanie BESSON	Isabelle BERTHET-Luc GENOUD Florence BILLOUD
<b>AGRICULTURE ET FOIRE D'AUTOMNE</b>	Adam FAVRE-ROCHEX	Sylvain MAIRE-Nicolas GALLAY Florence BILLOUD
<b>BOIS ET FORETS</b>	Nicolas GALLAY	Paul GIRARD-DESPRAULEX Michel BRON-FONTANAZ Anne-Marie BALAIN
<b>COMMUNICATION</b>	Valérie BENAND	Anne-Marie BALAIN Paul GIRARD-DESPRAULEX
<b>VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS</b>	Sylvain MAIRE	Saloua BATMALE-Stéphane MAXIT Marie-Laure GIRARD-DESPRAULEX
<b>TOURISME ET DIVERSIFICATION</b>	Stéphane MAXIT	Florence BILLOUD-Nicolas GAY Valérie BENAND-Luc GENOUD
<b>URBANISME</b>	Paul GIRARD-DESPRAULEX	Olivier DUCRET Anne-Marie BALAIN Stéphane MAXIT Romain CETTOUR-MEUNIER
<b>VIE SOCIALE ET SOLIDARITE</b>	Marie-Laure GIRARD-DESPRAULEX	Isabelle BERTHET-Brigitte BENAND Saloua BATMALE Marie AVOCAT-MAULAZ-Sylvain MAIRE
<b>HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Isabelle BERTHET	Paul GIRARD-DESPRAULEX Anne-Marie BALAIN-Stéphanie BESSON
<b>CCAS</b>	Brigitte BENAND	Marie-Laure GIRARD-DESPRAULEX Marie AVOCAT-MAULAZ
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	Marie AVOCAT-MAULAZ	Saloua BATMALE-Brigitte BENAND Sylvain MAIRE
<b>Conseil d'Administration du Collège du Val d'Abondance</b>	BATMALE Saloua	///

<b>SYANE</b>	Paul GIRARD-DESPRAULEX	///
<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCPEVA (pour mémoire)</b>	Paul GIRARD-DESPRAULEX titulaire	Anne-Marie BALAIN, suppléante

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme à Abondance, le 31 mars 2026.

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BALAIN



Le Maire,  
Paul GIRARD-DESPRAULEX



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission  
en Sous-Préfecture  
le .....  
et Publication ou  
Notification le  
.....